

SÉANCE DU 2 MARS 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le deux mars à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni au Parc des Expositions d'Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

25 février 2021

Date d'affichage :

25 février 2021

Nombre de délégués
en exercice : 59

Délibération n° : 02032021 / 2.4

Nombre de voix délibératives :
48

Membres titulaires présents : 43 (délibérations n°1, 2.1, 2.3, 2.4, 2.5, 2.7, 2.8, 2.9, 2.11, 2.12, 3.1, 3.2, 3.3), 42 (délibération n°2.2, 2.6, 2.10), 41 (délibération 4.1)

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10 (pouvoir de Saida FAKIR), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (de la délibération n°1 à 3.3), Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (de la délibération n°1 à 3.3), Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Frédéric ICHARD (pouvoir de Vincent COLOM), Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX (pouvoir de Marc MONTAGNÉ), Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Alain OURLIAC, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD (pouvoir de Didier MAHOUX), Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5

Vincent COLOM (pouvoir à Frédéric ICHARD), Saida FAKIR (pouvoir à Alain ASTIÉ), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Marc MONTAGNÉ (pouvoir à Eric LEROUX), Didier MAHOUX (pouvoir à Henri REYJAUD)

Membres titulaires excusés : 11

Christian CAYRE, Pierre ESCANDE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pour la délibération n°4.1), Jean ESQUERRE (pour la délibération n°4.1) Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Jean-Claude PINEL, Jean-Marc SOULAGES

Objet : Adoption budget principal 2021

Le budget primitif principal du SDET, soumis à l'approbation du comité syndical, est équilibré comme suit :

- En section de **fonctionnement à 13 600 148,17 €**
- En section d'**investissement à 48 245 561,10 €**

La présentation de ce budget fait suite au rapport d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du comité syndical du 31 Janvier 2020.

Le contenu du budget est présenté dans le rapport ci-après (Cf. présentation générale du budget primitif **M14** ci-après).

A l'issue de la présentation et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif principal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.



Certifié conforme
A Albi, le 02 mars 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**